

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 4 juillet 2016

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 27/06/2016 au 01/07/2016. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2015 et annoncé dans le communiqué du 11 mars 2016.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 27/06/2016 au 01/07/2016

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 27 juin 2016	Achats	761	17,60	13 394
Séance du 28 juin 2016	Achats	780	17,59	13 720
Séance du 29 juin 2016	Achats	773	18,00	13 914
Séance du 30 juin 2016	Achats	-	-	-
Séance du 01 juillet 2016	Achats	778	17,99	13 995
TOTAL		3 092	17,80	55 023